
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
retirant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 5 avril 2019 conférant le mandat d'Inspecteur
général coordonnateur du Service général de l'inspection**

A.Gt 22-05-2019

M.B. 31-07-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 mai 2019, est retiré l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 avril 2019 conférant le mandat d'Inspecteur général coordonnateur du Service général de l'inspection à partir du 22 mai 2019.

En vertu du décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et aux statuts des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques, le mandat suivant d'Inspecteur général coordonnateur du Service général de l'Inspection est conféré, pour une période de cinq ans renouvelable, à Mme Pascale GENOT, à titre d'Inspectrice générale coordonnatrice du Service général de l'Inspection, à partir du 1^{er} octobre 2019.